

Conditions de garantie



Pour nos produits Paco Home, eRocket GmbH, Konrad-Zuse-Str. 35, 52477 Alsdorf, Allemagne, attribue une

garantie du fabricant de cinq ans,

qui est indépendante de la garantie légale. Nous garantissons que nos produits sont exempts de défauts de matériel, de construction et de vices de fabrication pendant cette période de garantie à compter de la date de facturation et lorsqu'ils sont utilisés conformément à l'usage prévu. La présente garantie du fabricant est ci-après dénommée « **Garantie** ».

Domaine d'application

Cette garantie s'applique à tous les luminaires et tous les abats-jour (qu'ils soient en textile, en métal ou en verre) de la marque Paco Home.

Sont exclus de cette garantie nos lampes LED, nos textiles d'intérieur (p. ex. les tapis) ainsi que les équipements de commande installés non fixe et les articles de commerce vendus sous d'autres noms.

La garantie s'applique dans l'UE, ainsi qu'en Norvège, en Suisse, au Lichtenstein et en Grande-Bretagne.

En outre, les droits de garantie légaux ne sont pas affectés par ces dispositions de garantie.

Étendue de la garantie

En cas de recours à la garantie, eRocket GmbH est libre de réparer les produits défectueux, de livrer un produit de remplacement ou de rembourser le prix d'achat du produit.

1

L'inspection nécessaire du produit peut être effectuée après concertation avec le client sur place (par un technicien d'eRocket GmbH ou par un monteur spécialisé autorisé sur place) ou dans l'usine d'eRocket GmbH. La décision du lieu de l'inspection sera prise par le personnel du service clientèle d'eRocket GmbH.

Les frais encourus en cas de recours à la garantie seront pris en charge par eRocket GmbH, y compris les frais pour les pièces de rechange, les frais de main-d'œuvre et, le cas échéant, les frais d'expédition. Toutefois, les frais accessoires liés à l'élimination des défauts (tels que pour le démontage et le remontage des produits, les frais de déplacement, le matériel de levage, les échafaudages, etc.) ainsi que les dommages indirects (p. ex. les dommages matériels ou immatériels) causés par le produit défectueux sont exclus.

Si eRocket GmbH décide de rembourser le prix d'achat et que cela est confirmé au client par écrit, le client est tenu de retourner le produit défectueux à la demande d'eRocket GmbH. En contrepartie, eRocket GmbH est tenu de rembourser le prix d'achat au client.

En cas d'échange, le produit défectueux sera remplacé par un produit sans défaut du même type. Toutefois, si le produit n'est plus fabriqué au moment de la réclamation, eRocket GmbH se réserve le droit de fournir un produit similaire.

En raison des processus de vieillissement, il ne peut être garanti que les produits remplacés ou réparés s'intègrent parfaitement à l'installation existante en termes d'aspect de surface et/ou de propriétés photométriques (p. ex. couleur de la lumière, flux lumineux, rendu des couleurs, etc.)

Conditions de garantie

La garantie n'est valable que si toutes les conditions suivantes sont manifestement remplies :

- Le produit a été installé et mis en service de manière professionnelle (par un spécialiste) conformément aux spécifications techniques fournies (utilisation prévue) par eRocket GmbH et en ayant eu recours aux instructions d'installation jointes.
- L'installation et la mise en service ont été effectuées conformément à la loi en vigueur, aux normes et codes applicables.
- Le produit n'a pas été utilisé en dehors des limites (telles que la tension du secteur, la fréquence, la température ambiante, etc.) spécifiées par eRocket GmbH dans la documentation du produit (p. ex. les instructions de montage, la fiche technique, les plaques signalétiques, etc.)
- Aucune modification de quelque nature que ce soit, s'écartant de l'état de livraison, n'a été apportée au produit. Toutefois, cette condition ne s'applique pas aux modifications qui ont été effectuées par un spécialiste conformément aux spécifications de la société eRocket GmbH.
- L'entretien régulier et le nettoyage du produit ont été effectués conformément aux spécifications de la société eRocket GmbH (instructions de montage jointes).
- Le produit n'a pas été soumis à des contraintes mécaniques ou chimiques non conformes à l'utilisation prévue et connues pour altérer la fonctionnalité du luminaire (comme p. ex. le vandalisme, l'utilisation de produits de nettoyage agressifs, des conditions environnementales extrêmes telles que les influences marines ou désertiques, etc.)

Exclusions de la garantie

Sont exclus de cette garantie :

- Les dommages qui n'ont aucun effet sur le bon fonctionnement du produit (tels que les rayures, les fissures, les bosses, etc.).
- Les dommages de transport de toute nature.
- La diminution du flux lumineux et le décalage des couleurs des modules LED dus au vieillissement (état de la technique).
- Les écarts au niveau du flux et le rendement lumineux de $\pm 10\%$ (tolérance) pour les nouveaux produits LED.
- Les dommages dus à une utilisation incorrecte ou inappropriée (comme p. ex. un entretien ou un nettoyage inadéquat, un fonctionnement en dehors des paramètres indiqués dans les spécifications du produit, etc.).
- La défaillance des pièces d'usure (telles que les joints) et des pièces fragiles (telles que le verre et les sources) qui se brisent ou qui ont subi un impact mécanique externe.
- Les dommages causés par la force majeure ou les catastrophes naturelles (comme les incendies, les dommages causés par le gel, les inondations, etc.)
- Les dommages réparés sous garantie auxquels a été remédié par un remplacement, une réparation ou une réduction de prix.

2

Gestion de la garantie

Après l'expiration de la période de garantie, le client doit notifier les demandes de garantie dans un délai de 30 jours après avoir découvert les défauts, à condition que cela soit fait pendant la période de garantie.

Il incombe au client de prouver que la période de garantie n'a pas été dépassée (présentation de la facture ou du reçu de livraison). Si le client ne peut fournir aucune preuve, eRocket GmbH se réserve le droit de prendre la date de fabrication au lieu de la date de facturation.

Conditions de garantie



Clause finale

Les réclamations au titre de la garantie ne donnent pas lieu à une prolongation de la période de garantie, et la réclamation au titre de la garantie ne recommence pas au début. Les périodes de garantie des composants qui ont été remplacés au cours de la garantie prennent fin avec la demande de garantie pour le produit complet.

Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant de cette garantie est le tribunal d'Aix-la-Chapelle.

Si vous avez des questions sur nos conditions de garantie, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

eRocket GmbH
Konrad-Zuse-Str. 35
52477 Alsdorf
Allemagne

Tél.: +49 2404 966 33 00

Fax.: +49 2404 966 33 01

E-mail: info@erocket.com

www.erocket.com